



**JEUDI 9 MAI 2019**  
**Contre la réforme de la Fonction Publique**  
**Journée de grève et de mobilisation**  
 CGT, FO, CFDT, Unsa, FSU, Solidaires, FA-FP, CFE-CGC, CFTC

# Les brèves du CHU Printemps 2019 N°10



## CAMPAGNE COMPTE EPARGNE TEMPS 2019

Il y a quelques semaines nous vous informions du lancement de la campagne CET 2019, non pas par affinité pour ce dispositif (nous préférons des créations d'emplois) mais pour vous éviter la perte de vos heures.

### ALIMENTATION DU CET : RAPPEL

- RTT non consommé sans limitation
- 5 congés annuels maximum (si congé maladie, les CA sont reportables l'année suivante)
- Heures supplémentaires\* (Compteur DRHS)

\*Nous sommes en désaccord avec la Direction qui considère que votre temps de dépassement validé >15 mns (compteur DRC), ne constitue pas en soit du temps supplémentaire et n'est donc pas éligible au CET alors qu'il répond en tous points à la définition de l'heure supplémentaire ?!!  
 Ce temps de dépassement (DRC) est seulement reportable d'une année sur l'autre et récupérable sous forme de repos compensateur (RC).

Pour l'instant, la Direction refuse son placement sur un CET pour paiement ou récupération (de droit après une maternité, etc). La CGT continuera de réclamer l'éligibilité de ce temps dans le CET.

Il n'y a pas de petites économies. A suivre...

Pour aller plus loin avec notre guide CET :

<http://cgtchumontpellier.reference-syndicale.fr/2019/03/15/le-compte-epargne-temps-cet/>

## CGOS CESU GARDE ENFANT 2019

Vous êtes nombreux à nous interpeller sur le montant de la « prestation garde d'enfant » et sur le CESU. Malgré nos nombreuses communications sur le sujet, un petit retour en arrière s'impose.

En 2017, la CGT dénonçait les votes de la CFDT et des directeurs (FHF) sur différentes prestations CGOS. Ces choix allaient entraîner leur baisse voire leur disparition.

### Prestation garde d'enfant

300 € maximum/an contre 1200 euros précédemment !!!

### Autres prestations impactées

Suppression des coupons sports, de l'aide à la démarche d'adoption (-2300 €) et de la prestation mariage.

Rabotage des prestations maladie (47% à 45%) et décès (673 à 163 €).

### Montants du CESU 2019

Le montant annuel des CESU est déterminé en fonction de votre quotient familial 2019.

QF inférieur ou égal à 470 : 300 € maximum/an

### Usage restreint du CESU

Pour les hospitaliers, ce choix signe la fin de l'utilisation du CESU sous une autre forme (aide-domicile, cours, etc). Il sera dorénavant limité au paiement de la garde d'enfant de 0 à 6 ans (crèche, nourrice).

### Utilisation du CESU à la crèche du CHU

Nous avons informé la direction des difficultés rencontrées par les agents pour faire remplir leur formulaire CESU par la crèche. A ce jour, les agents doivent pouvoir faire remplir la partie « Prestataire assurant la garde à titre onéreux » par la crèche.

### Toutes les infos sur notre site web

<http://cgtchumontpellier.reference-syndicale.fr/2018/11/08/le-guide-cgt-des-prestations-cgos-du-languedoc-roussillon/>

## CONGES PERIODE ESTIVALE TEMPS D'HABILLAGE

En juin 2017, suite à notre pétition qui recueillait 2000 signatures, nous interpellons la Direction pour que tous les agents du CHU bénéficient de 3 semaines de congés du 21 juin au 21 septembre et que les secteurs en 12h bénéficient d'un forfait compensatoire au titre des transmissions. Nous réclamons toujours la validation du temps d'habillage/déshabillage intégré dans le temps de travail comme le prévoit la loi.

### CHU de Nîmes

**7h30 effectuées = 7h40 validées**  
**C'est donc possible...**

Des concertations sur le dossier « congés d'été » ont débuté grâce à l'intervention des syndicats FO, CGT, CFDT, UNSA lors du CTE du 29/01/19.

Un autre point qui avait été abordé concerne la rémunération des contractuels. Ainsi, une série de mesures devraient être adoptées sans pour autant bouleverser l'existant...

Une « concertation » portant sur la gestion de l'absentéisme devrait prochainement avoir lieu.

Toutefois, Silence Radio sur les errances de Chronos ou l'éligibilité du temps de dépassement supplémentaire au Compte Epargne Temps (CET).

La CGT portera l'ensemble de ces revendications lors des prochaines réunions.

## DISPONIBILITE

Attention, les règles concernant la disponibilité viennent d'évoluer.

- Le maintien des droits à l'avancement de grade et d'échelons est maintenue pendant 5 ans.
- La durée initiale de disponibilité est allongée.
- Obligation de retour dans l'administration d'au moins 18 mois continus pour le fonctionnaire souhaitant renouveler cette disponibilité au-delà d'une première période de 5 ans.



## 1ere RENCONTRE DE LA PSYCHIATRIE

Le 14 mars, dans le cadre de la mobilisation nationale pour la psychiatrie, la CGT du CHU organisait les premières « Rencontres de la psychiatrie » avec une projection/débat autour du documentaire « Un monde sans fou ».

## PSYCHIATRIE EN SOUFFRANCE

Suite à une énième agression survenue en mars dernier envers notre collègue de l'unité d'Euziere, nous déclençons un CHSCT extraordinaire en intersyndicale (CGT, FO, UNSA, CFDT) pour porter les revendications de l'équipe de ce pavillon qui s'est largement mobilisée.

A l'issue de ce CHSCT et des deux réunions que les syndicats ont imposés à la direction, les agents ont obtenu :

- ⇒ La création de 3 ETP IDE.
- ⇒ Le passage à 2 ASHQ matin et après-midi en lieu et place de 1 ASHQ matin et après-midi.
- ⇒ L'ouverture / sécurisation du jardin pour donner plus d'espace aux patients hospitalisés.
- ⇒ La mise en place d'analyse des pratiques prof. avec un organisme extérieur.
- ⇒ De revoir le planning de formations pour que celui-ci soit réellement pensé selon les besoins des agents.

Enfin le projet de service (inexistant jusqu'alors) sera discuté prochainement. Ces mesures seront pérennisées dans deux mois et réévaluées si des moyens supplémentaires sont nécessaires.

En psychiatrie le soin passe par l'humain, il est donc nécessaire, dans les semaines à venir, de mettre en débat dans chaque pavillon la question des effectifs.



Portons ensemble cette revendication pour enfin exercer de manière humaniste notre profession !

Contact CGT pôle psy : 0788014383

## ASTREINTE PMOT

Dialogue social ? Plutôt un effet de style.

Sans concertation, la Direction va imposer à toutes les IBODE de CHU une astreinte avec paiement obligatoire de la récupération.

Nos collègues pourraient travailler près de 11 jours d'affilée sans repos avec le risque d'effectuer 30 h dans le weekend si 2 PMOT s'enchaînent !!!

La Direction a refusé la demande des agents portée par la CGT : passer l'indemnisation du forfait d'astreinte au 1/3 (contre le 1/4 actuellement) pour tous les personnels pouvant prendre en charge des PMOT durant leur astreinte. Vis ma vie ?